



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 mai 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre  
des objectifs convenus et des engagements pris  
sur le plan international en ce qui concerne  
le développement durable**

### **Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2008/100.



## **Déclaration**

### **Déclaration de Varsovie**

#### **– troisième Sommet mondial de la famille S’affranchir de la pauvreté par le travail : susciter l’action en renforçant la confiance, les liens, les capacités et les partenariats**

Issues de tous les continents, 140 délégations, composées de représentants de gouvernements aux échelons national, régional et local et d’organisations non gouvernementales, de parlementaires, d’universitaires, de représentants d’appareils judiciaires, de médias, de milieux d’affaires et de familles, se sont réunies pour le troisième Sommet mondial de la famille à Varsovie. Après trois jours de dialogue et de délibérations, elles ont décidé d’entériner la présente déclaration et de la recommander à l’Examen ministériel annuel du Conseil économique et social et à tous les organes législatifs et exécutifs nationaux et locaux de leurs pays respectifs :

*Considérant* que le développement économique, social et environnemental est fondé sur la dignité humaine, les droits de l’homme, l’égalité, la paix, la démocratie, la bonne gouvernance et la transparence, le partage des responsabilités et la coopération, les valeurs éthiques et le respect de la diversité religieuse et culturelle;

*Réaffirmant* que la famille est la pierre angulaire de la société, qu’elle joue un rôle déterminant dans le développement économique, social et environnemental durable et qu’elle assume la responsabilité de la transmission des valeurs susmentionnées aux générations présentes et futures;

*Ne perdant pas de vue* que l’autonomisation des familles, en particulier l’habilitation des femmes, leur permet de donner la pleine mesure de leurs capacités et de participer réellement à l’élaboration des politiques ainsi qu’à la mise en œuvre et à l’évaluation des décisions, de déterminer le fonctionnement et le bien-être de nos sociétés et de conditionner le processus de développement durable;

*Reconnaissant* l’apport des conférences mondiales et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, au cours des années 90 et de leur suivi, le Sommet du Millénaire, la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement;

*Reconnaissant* l’importance historique que revêtent pour la famille la proclamation de l’Année internationale de la famille en 1994 et la célébration de son dixième anniversaire en 2004;

*Réaffirmant* la teneur de la Déclaration de Sanya, du Plan d’action 2006-2015 d’Aracaju et de la Déclaration de la mer Morte, approuvés respectivement au Sommet mondial de la famille, tenu en Chine en 2004, au premier Sommet mondial de la famille, tenu au Brésil, et au deuxième Sommet mondial de la famille, tenu en Jordanie;

#### **Décident et recommandent à l’unanimité :**

##### **I. Famille et pauvreté**

1. Les protections économiques, sociales et environnementales sont des composantes interdépendantes et synergiques du développement durable, cadre

nécessaire des efforts consentis pour améliorer la qualité de la vie de toutes les familles.

2. Les gouvernements, institutions, entreprises et pays apprennent à considérer la famille comme un tout, car c'est là un puissant moyen de faire face aux problèmes économiques, sociaux, environnementaux et à ceux du développement durable.

3. L'élimination de la pauvreté doit s'appuyer sur la croissance économique soutenue, le développement social, la protection de l'environnement et la justice sociale; la famille doit y être associée, avec égalité des chances et participation complète et égale des femmes et des hommes, agents et bénéficiaires du développement durable axé sur la famille.

4. Dans de nombreuses régions du monde, les familles restent exclues des politiques et programmes nationaux qui visent à éliminer la pauvreté, d'où pérennisation de son cycle. Or une économie mondiale stable et prospère – notre objectif commun – ne saurait se réaliser sans la productivité et l'accroissement du pouvoir d'achat de toutes les familles.

5. Les stratégies pour un travail décent garantissent un développement plus équilibré et plus viable, l'atténuation de la pauvreté, et l'amélioration des conditions de vie des familles. Elles devraient :

- a) Privilégier l'acquisition des compétences afin de permettre l'accès à des modes de subsistance durables;
- b) Fournir l'emploi et la vie locale;
- c) Appuyer l'esprit d'entreprise;
- d) Promouvoir l'équité des échanges;
- e) Lutter financièrement contre la pauvreté;
- f) Renforcer le développement local par les coopératives;
- g) Remédier à la discrimination;
- h) S'efforcer de mettre fin au travail des enfants;
- i) Assurer les revenus et la protection sociale de base;
- j) Promouvoir le Fonds mondial des Nations Unies pour la solidarité et l'éradication de la pauvreté.

## **II. La famille et la santé dans le contexte du développement durable**

6. L'idée d'une politique de soins de santé primaires doit être à l'écoute des besoins de santé des familles et doit mettre davantage l'accent sur la promotion de la santé et la prévention des maladies ainsi que le recours aux systèmes locaux.

7. La grossesse et l'accouchement devraient être une raison de se réjouir chaque année, mais plus de 500 000 femmes meurent dans ce contexte; en outre, plus de 10 millions d'enfants meurent avant d'atteindre l'âge de 5 ans et près de 40 % au cours du premier mois de vie. Or les causes directes de la mortalité maternelle, néonatale et infantile peuvent, dans une large mesure, être évitées ou traitées à l'aide d'interventions efficaces, économiques et disponibles à l'heure actuelle.

8. Le VIH/sida a des incidences multiples sur les familles. Il y a les incidences directes pour leurs membres : maladie, décès et deuil (près de 20 millions d'enfants dans le monde ont perdu leurs deux parents par suite du VIH/sida). Les coûts de la maladie et des décès qui lui sont imputables ont lourdement grevé les finances de familles dans le monde entier, appauvrissant des millions d'entre elles. Le rôle de dispensateurs de soins qu'elles assument auprès de leurs proches atteints de sida représente un fardeau supplémentaire, surtout pour les femmes et les filles.

9. Vu la gravité et l'ampleur des problèmes, aucun pays ou organisme ne peut seul y faire face. L'Organisation mondiale de la famille va proposer des initiatives visant à promouvoir des manifestations et interventions nouvelles, tout en renforçant celles qui existent déjà en vue de réaliser les objectifs 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement dans le contexte du développement durable en :

a) Situait les soins de santé primaires dans un programme élargi de développement durable,

b) Galvanisant les énergies en faveur des soins de santé maternels, néonataux et infantiles,

c) Galvanisant les énergies des Premières Dames actuelles ou anciennes à l'échelon national et local, des partenaires multilatéraux et bilatéraux à l'échelon international et national ainsi que des personnalités nationales et locales en faveur des soins de santé maternels, néonataux et infantiles,

d) Appuyant les programmes de prévention du VIH/sida et les programmes favorables à la famille et en gardant à l'esprit la grande diversité des structures familiales à travers le monde et les besoins distincts des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

### **III. La famille et le droit à une éducation égale pour tous dans le contexte du développement durable**

10. L'éducation, droit humain fondamental, est une composante clef du développement durable. Elle permet aux enfants, aux jeunes et aux adultes de réfléchir, d'opérer des choix et de mieux vivre. Elle libère de la pauvreté. L'éducation des mères influe grandement sur la santé, la fécondité et le bien-être de la famille.

11. L'éducation est source de vie active et d'épanouissement. Dans tous les pays, l'éducation et la formation permanentes sont un préalable à l'engagement civique, à la participation à l'économie et à la prospérité, et donc au développement durable.

12. L'éducation pour tous et une éducation plus égalitaire sont réalisables et peu coûteuses. L'enseignement primaire pour tous reviendrait à moins de 2 % des dépenses militaires mondiales annuelles. Cela étant, nous recommandons à toutes les parties qui œuvrent pour le développement durable :

a) D'orienter les principaux acteurs vers les initiatives en faveur de l'éducation;

b) D'assurer l'accès universel à l'éducation;

c) D'incorporer l'éducation dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté;

- d) D'éliminer les disparités de sexe dans l'éducation;
- e) De favoriser l'accès des personnes ayant des besoins particuliers à l'éducation.

#### **IV. La famille, le logement et l'habitat adéquats**

13. Le logement et son environnement immédiat revêtent une importance particulière pour la famille. Personne ne nie qu'un logement décent favorise l'intégrité affective et l'équilibre psychologique, la santé, la sécurité et le bien-être.

14. Le logement est, pour la majorité des familles, leur bien le plus précieux. Pour les familles pauvres du monde, il est probablement leur seul bien tangible.

15. Dans le contexte du développement durable, le logement doit être dans un environnement qui offre aux familles des conditions sûres, salubres, vivables, équitables, durables et productives, assurant la protection des femmes, des enfants et des personnes âgées. Un logement décent représente le fleuron des politiques judicieuses de développement durable.

16. Reconnaissant qu'un toit et une adresse ne suffisent pas, nous recommandons :

- a) Que le principe du « logement décent » reconnaisse les droits fondamentaux de la personne humaine, qui doivent s'étendre aux aménagements : infrastructure, services, équipements collectifs, sécurité, commerce, possibilités d'emploi, rapports sociaux et qualité de l'environnement;

- b) Que les discussions sur le « logement décent » soient au cœur des plans d'atténuation de la pauvreté urbaine et rurale;

- c) Que les discussions sur la réglementation du marché foncier urbain et rural débouchent sur un accès amélioré aux ressources foncières, en particulier pour les familles pauvres;

- d) Que l'accès aux multiples mécanismes sociaux de financement et les propositions novatrices réunissent divers intervenants : promoteurs immobiliers, institutions financières réglementées, organismes gouvernementaux, coopératives de crédit et organisations non gouvernementales qui axent leur action sur la pauvreté urbaine.

#### **V. La famille, la violence familiale et le développement durable**

17. L'abandon, les sévices et la violence à l'encontre des membres d'une famille peuvent revêtir des formes multiples – physique, psychologique, affective et financière – et n'épargnent aucun milieu social, économique, ethnique ou géographique.

18. Bien que les hommes soient parfois victimes de la violence familiale, l'immense majorité de ses victimes sont les femmes et les filles – et les femmes qui vivent dans la pauvreté semblent être démesurément touchées.

19. Tout porte à croire que la violence familiale est causée et entretenue par les inégalités politiques, sociales, économiques et structurelles qui existent entre les hommes et les femmes dans les sociétés ainsi que par la rigidité des rôles sexospécifiques et les rapports de force hommes-femmes. La violence entre

membres d'un couple marié ou vivant en union libre ne doit d'ailleurs pas être tenue pour moins grave que celle qui sévit entre deux étrangers.

20. La violence familiale compromet gravement le développement durable. Son élimination exige un engagement des gouvernements, des autorités locales et des familles elles-mêmes. Pour ce faire, il faut :

- a) Faire réfléchir la société tout entière aux causes de la violence familiale;
- b) Encourager les lois et initiatives pour la mise en place d'un cadre juridique et médiatique de lutte contre la violence familiale;
- c) Prendre la mesure du problème en favorisant et en appuyant la collecte de données et les recherches sur la violence familiale;
- d) Mettre en œuvre des stratégies de prévention de la violence familiale dans la famille, à l'école et dans la collectivité, y compris dans les situations de conflit ou d'après conflit, afin d'obtenir des résultats et durables;
- e) Favoriser l'élaboration de cadres pour soustraire les familles à la violence en précisant le rôle et les responsabilités de l'ensemble des parties prenantes et en appuyant les équipes multidisciplinaires.

## **VI. La famille, l'égalité des sexes et la pauvreté dans le contexte du développement durable**

21. Dans le monde entier, deux grands fléaux, la violence et la pauvreté, restent un obstacle majeur à l'égalité des sexes, et la mondialisation leur a donné une nouvelle dimension en créant de nouveaux problèmes, tels que la traite des femmes et des filles, le caractère évolutif des conflits armés, les disparités croissantes entre les nations et entre les sexes, et la scission entre la politique macroéconomique et les soucis de protection sociale.

22. La situation des femmes s'est certes améliorée à d'importants égards au cours de la décennie écoulée, mais ses progrès ont été inégaux, et les inégalités entre hommes et femmes persistent. Des obstacles importants demeurent, lésant gravement le bien-être des familles.

23. La pauvreté des femmes est directement liée au manque de perspectives économiques et d'autonomie, à l'absence d'accès aux ressources économiques – notamment au crédit, à la propriété foncière et à l'héritage –, au manque d'accès à l'éducation et aux services de soutien et à leur participation minimale aux processus décisionnels. Tous ces éléments nuisent au rôle des femmes et à l'égalité des sexes dans le processus du développement durable.

24. L'égalité des chances de la fille ainsi que l'autonomisation et la promotion de la femme, notamment son droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, leur permettront de devenir des acteurs dynamiques, de répondre aux impératifs moraux, éthiques, spirituels et intellectuels de leur famille, de réaliser leur plein potentiel au sein de celle-ci et de la société et de décider de leur destin en se fondant sur leurs aspirations, condition *sine qua non* du développement durable; nous recommandons donc :

- a) De renforcer le Programme d'action de Beijing;

- b) D'inviter tous les participants au développement durable à appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- c) De responsabiliser à égalité les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société;
- d) De reconnaître la nécessité de financer la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en proportion égale à celle des hommes;
- e) D'accroître l'influence politique des défenseurs de l'égalité des sexes;
- f) De favoriser la représentation équilibrée des hommes et des femmes pour toutes les questions de développement durable, et de renforcer le rôle, la place, la participation et l'intégration des femmes en la matière.

## **VII. La famille et les partenariats locaux et mondiaux à l'appui du développement durable**

25. Promouvoir les partenariats locaux et mondiaux à l'appui du développement durable est indispensable afin d'améliorer le bien-être des familles dans le monde entier.

26. Nous recommandons :

- a) De renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion des partenariats locaux et mondiaux efficaces pour le développement durable;
- b) D'encourager la définition et la création de mécanismes pour diffuser les exemples de réussites, les pratiques rationnelles, et les enseignements des partenariats locaux et mondiaux dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, au bénéfice des familles;
- c) D'inciter les parties au développement durable à stimuler fortement la solidarité internationale au niveau mondial face aux besoins locaux de développement durable.

Les participants ont également décidé de demander à l'Organisation mondiale de la famille de communiquer la présente déclaration à tous les gouvernements et aux autres organisations en cause, ainsi que de la présenter en 2008 à l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social.